



CONTACT

Numéro Vert : 0 800 540 540
Police Municipale : 04 66 56 11 48

www.alescevennes.fr

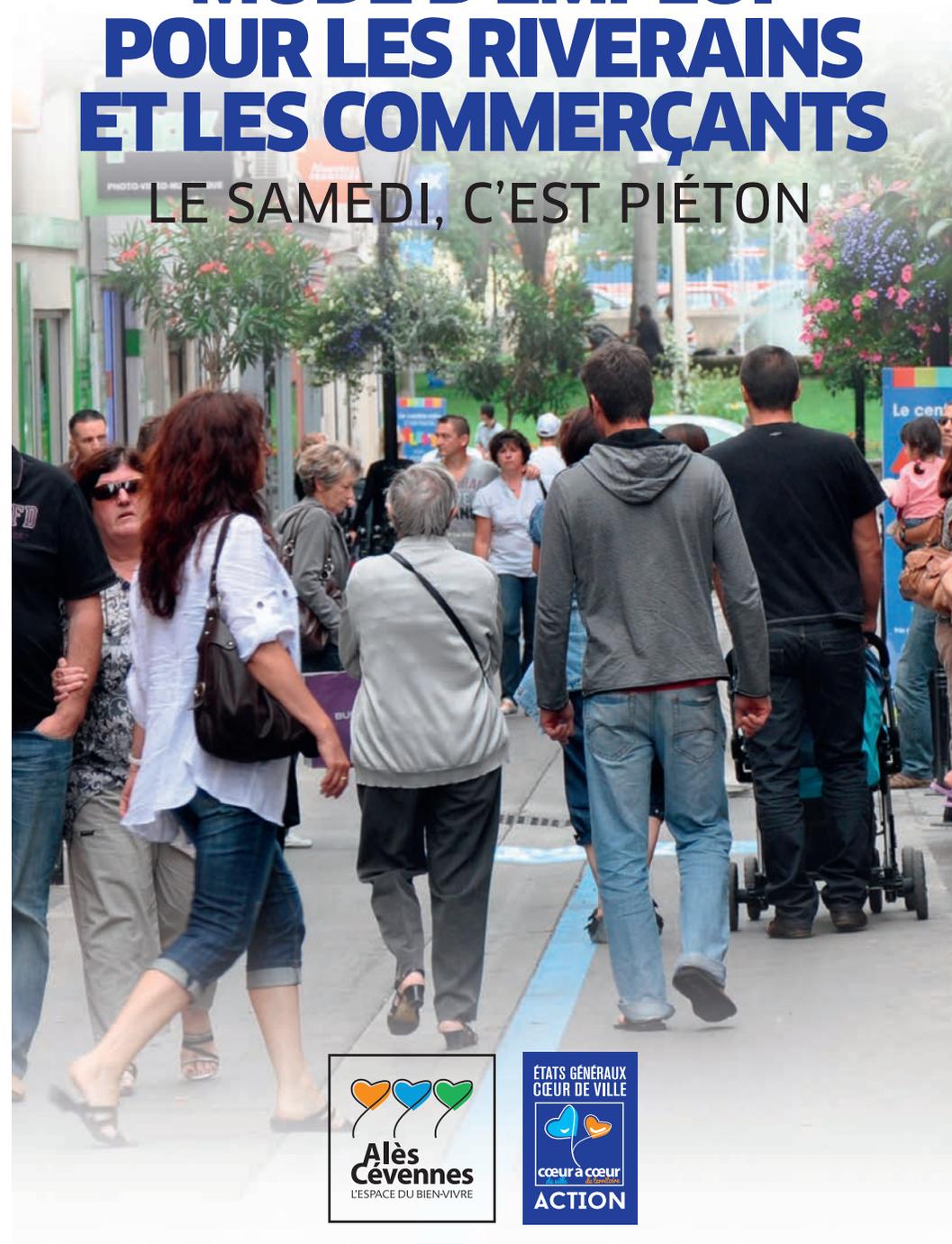
YouTube



Direction de la communication - Ville d'Alès - CS - juin 2017 - ne pas jeter sur la voie publique

MODE D'EMPLOI POUR LES RIVERAINS ET LES COMMERÇANTS

LE SAMEDI, C'EST PIÉTON



Suite aux demandes effectuées dans le cadre des États généraux du cœur de ville, la municipalité souhaite tester la "piétonnisation" de quelques rues du centre-ville.

Il s'agit des rues d'Avéjan (partie basse), Beuteville, du Dr Serres, et du 14 Juillet (partie entre la rue Deparcieux et la rue du Dr Serres), qui seront rendues aux piétons chaque samedi de 10h à 19h.



EXPÉRIMENTATION

Début de la phase de test : samedi 24 juin.

EN PRATIQUE

- Fermeture de ces rues à tous les véhicules à moteur (voitures, fourgonnettes, camions, motos, mobylettes), chaque samedi de 10h à 19h.
- Les livraisons des commerces doivent donc s'effectuer avant 10h.
- Tout stationnement de véhicules est interdit dans ces rues de 10h à 19h : les riverains doivent donc enlever leur voiture stationnée dans la rue avant 10h.
- Accès de ces rues réservé aux piétons, vélos, trottinettes, ...



- Exceptions : pourront accéder avec un véhicule à moteur : les pompiers et ambulances, les riverains munis d'un bip, la navette Alès'Y, les médecins, infirmiers ou assistants de vie déclarés par les riverains à la police municipale.

BORNES ET TOTEMS

Chaque rue est fermée par une borne rétractable électrique, avec un totem associé.

La borne peut s'activer par un bip ou, pour ceux qui n'ont pas de bip, en utilisant l'interphone du totem (relié à la police municipale).

POUR VOUS PROCURER UN BIP

La Ville d'Alès accorde un bip par foyer de riverains. Pour vous procurer gratuitement le bip, rendez-vous au poste de police municipale, 1 rue Albert 1^{er}, avec les documents suivants :

- carte grise du véhicule,
- justificatif de domicile datant de moins de trois mois.

En cas de perte du bip, son remplacement vous coûtera 25 €.